**

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire peut amener à la fermeture de la classe ou de l’établissement scolaire de votre enfant.

Un dispositif exceptionnel d'accueil est mis en place par l’Education nationale pour les enfants des personnels soignants indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Ce dispositif se déploie exclusivement sur le temps scolaire et prioritairement dans l’établissement de votre enfant.

Les personnels éligibles doivent :

* justifier de la profession exercée (copie de la carte professionnelle, fiche de paie...) ;
* attester sur l'honneur de l'absence d'une autre solution de garde ;
* LE JOUR DE L’ACCUEIL : **présenter le résultat négatif d’un autotest réalisé depuis moins de 24 heures pour chaque enfant accueilli puis à J+2 et J+4.**

Pour solliciter l’accueil de votre enfant, vous veillerez à vous signaler, avant le 21 janvier 2022, directement auprès du chef d’établissement ou du directeur d’école de votre enfant qui vous informera sur la procédure d’accueil.

Merci de renseigner une fiche par enfant sauf si plusieurs enfants d’une même famille sont scolarisés dans le même établissement. Cette fiche peut être envoyée numériquement via l’ENT (Colibri…) ou imprimée et remise en main propre à la direction de l’école/établissement concerné.

Joindre le justificatif de la profession exercée (copie ou photo de la carte professionnelle ou fiche de paie...)

Commune et nom de l’école de scolarisation habituelle :



Classe(s) : ……………………………

Informations concernant le responsable légal :

  Votre NOM et Prénom



  Nombre d'enfants concerné par le besoin de garde :



NOM et Prénom enfant 1 :



NOM et Prénom enfant 2 :



NOM et Prénom enfant 3 :



NOM et Prénom enfant 4 :



  Votre numéro de téléphone portable :



  Votre adresse courriel :



 Votre profession avec justificatif joint (liste EXHAUSTIVE des professions concernées par la mention « personnels soignants indispensables à la gestion de la crise sanitaire » pour l’Education nationale) :

* Personnel d'un établissement de santé
* Biologiste
* Infirmier diplômés d’Etat,
* Médecins,
* Pharmaciens ou préparateurs en pharmacie,
* Sages-femmes,
* Ambulanciers
* professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d’analyse, etc.) et de vaccination (effecteurs comme personnels administratifs)
* personnels des établissements et services médico-sociaux : EHPAD et EHPA ; établissements pour personnes handicapées et d’aide sociale à l’enfance ; services d’aide à domicile pour personnes vulnérables ; services infirmiers d’aide à domicile ; lits d’accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; centres d’hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

  Commune d'exercice :



  En cochant cette case : j'atteste sur l'honneur de l'absence d'une autre solution de garde

Oui

Non

En cochant cette case j’atteste sur l’honneur que dans le cadre de cet accueil, pour assurer la sécurité de tous, le résultat de chaque autotest réalisé selon les bonnes préconisations est formellement négatif et de l’exactitude de l’ensemble des informations ci-dessus.

J’atteste sur l’honneur